



## Communiqué de presse

Date 17.02.2010

---

### **Rencontre avec une délégation du Conseil suisse des religions**

**La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), a eu un entretien avec une délégation du Conseil suisse des religions (Swiss Council of Religions, SCR) le 15 février 2010. Les deux parties sont convenues de poursuivre les échanges de vues réguliers qu'ont depuis 2006 des représentants de la Confédération et le SCR.**

La délégation du SCR comprenait, outre Thomas Wipf, président de l'organisation, des représentants des trois Eglises nationales, de la Fédération suisse des communautés israélites et des deux organisations faïtières musulmanes de Suisse, la Coordination des organisations islamiques de Suisse (KIOS) et la Fédération d'organisations islamiques de Suisse (FOIS). Les discussions ont notamment porté sur le résultat de la votation du 29 novembre 2009 concernant l'initiative contre la construction de minarets et sur les défis qui en découlent. L'Etat, les Eglises et les communautés religieuses doivent travailler main dans la main pour mieux sensibiliser les différentes communautés aux valeurs défendues par la Suisse et pour renforcer la compréhension entre les cultures et les religions. La conseillère fédérale a réitéré que la Confédération était résolue à poursuivre et à élargir le dialogue avec les organisations musulmanes.

Les participants à la rencontre ont en outre brièvement débattu de l'opportunité de modifier les dispositions de la Constitution fédérale relatives à la religion. Une proposition en ce sens avait été faite, voici une décennie, dans le contexte de l'abrogation de l'article sur les évêchés. Suite au scrutin du 29 novembre 2009, la discussion relative à un article sur les religions ou sur la tolérance entre communautés religieuses a été reprise de divers côtés. Les discussions sur ce thème seront poursuivies.

Contact / renseignements :

Brigitte Hauser-Süess, Service d'information DFJP, tél. +41 31 322 18 18